

Vincineau, Michel. *Exportation d'armes et droit des peuples*.
Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles-Éditions
Bruylant, Coll. « Droit international », no. 14, 1984, 319 p.

Jean-Claude Willame

Volume 17, Number 3, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702055ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702055ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Willame, J.-C. (1986). Review of [Vincineau, Michel. *Exportation d'armes et droit des peuples*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles-Éditions Bruylant, Coll. « Droit international », no. 14, 1984, 319 p.] *Études internationales*, 17(3), 680-681. <https://doi.org/10.7202/702055ar>

Ainsi, à travers le cas suisse, il voit « un modèle s'apparentant très nettement à celui de la centralisation politique – décentralisation administrative », pour signifier que « les décisions les plus importantes sont prises au niveau des institutions centrales » (p. 332). En ce qui touche le cas allemand, l'énoncé est voulu encore plus drastique: « À plusieurs égards, il n'est pas exagéré de dire que le fédéralisme coopératif sert d'alibi à un gouvernement central désirant s'introduire dans un maximum de domaines relevant ou non de sa compétence » (p. 343). Le processus serait tellement avancé que certains se sentent justifiés de parler de « fédéralisme unitaire » (p. 349) pour caractériser la situation en R.F.A.

En se tournant du côté américain, on est invité à constater que le discours proposant un nouveau fédéralisme décentralisé ne constitue peut-être qu'un « mythe » (p. 401). Du moins ne parviendrait-il pas à masquer une centralisation progressant à la manière d'un « rouleau compresseur » (p. 404)! « À moins de changements structurels profonds, on ne voit guère comment cette tendance pourra vraiment être renversée. Seuls les États dotés de ressources suffisantes en argent et en personnel pourraient peut-être freiner cette tendance » (p. 406). La résistance risque cependant d'être beaucoup plus conditionnée par l'accentuation d'un état de dépendance. Et il y a le Congrès qui semble soucieux de ne « pas se départir de ces pouvoirs » (p. 399)!

Pour sauver la « réputation » du fédéralisme, reste donc le Canada qui représente « un cas à part, et unique en son genre, précisément quand on analyse certaines réactions à l'égard du processus » de centralisation (pp. 461-462)! Tout d'abord, des pays étudiés par Orban, le Canada est le seul où « il n'y a pas eu de confédération ni, dit-on souvent, de véritable guerre civile » (p. 280). Et puis, Orban insiste, il y a le Québec qui peut offrir une résistance significative à l'assimilation. Mais pour combien de temps, juge-t-on opportun de demander en évoquant l'atteinte possible du « rêve de toute majorité, celle d'avoir un pays uni, avec une seule langue, une seule nation » (p. 473)!

Sur la base de tels bilans, se révèle-t-il encore approprié de parler du fédéralisme? Laissons Orban conclure: « Nous n'irons pas jusqu'à dire, comme le font de plus en plus d'observateurs, que [les] quatre États fédéraux [étudiés] connaissent un degré de centralisation des pouvoirs de base tel que, finalement, malgré les apparences extérieures, ils ne diffèrent plus guère, quant à leur nature, d'un État unitaire fortement décentralisé sur le plan administratif. Nous constatons cependant que les différences s'estompent de plus en plus, malgré les réactions enregistrées au cours de cette évolution, tout particulièrement au Canada » (pp. 472-473).

Que les différences s'estompent laisse croire que les États unitaires subissent à un moindre degré les pressions à la centralisation engendrées par « la faible marge de manoeuvre que [...] laisse un contexte international ou règne encore la loi de la jungle, spécialement dans les rapports économiques » (p. 462). La loi de la centralisation serait donc moins « universelle » qu'il est suggéré par divers passages de *La dynamique de la centralisation dans l'État fédéral!*

Raymond HUDON

Département de science politique
Université Laval, Québec

VINCINEAU, Michel. *Exportation d'armes et droit des peuples*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles-Éditions Bruylant, Coll. « Droit international », no. 14, 1984, 319 p.

L'auteur, Michel Vincineau, s'était déjà signalé en 1974 par la publication d'un ouvrage fort utile sur *La Belgique et le Commerce des Armes* (Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles): il y étudiait la législation et les pratiques belges en la matière.

Le livre qu'il nous propose aujourd'hui veut aller plus loin dans la réflexion éthique et surtout juridique. L'auteur estime en effet qu'une lacune est à combler dans le domaine du droit international, discipline souvent peu connue et considérée comme n'ayant aucun

effet de dissuasion pratique. Or, affirme Vincineau, ce droit international existe et il contient des dispositions contraignantes même si le système de sanction est pratiquement inexistant.

Après avoir fait le tour de la question sous la forme d'une description de l'évolution inachevée d'un droit international en gestation et resté encore attaché à des normes formelles, l'auteur se penche sur le comportement de la Belgique à l'égard du commerce des armes. Ses sources principales sont les Bulletins des questions et réponses parlementaires qui sont rarement exploités par les chercheurs et qui peuvent pourtant contenir des renseignements inédits sur ce type de sujet. Vincineau analyse les explications manipulatoires ou stéréotypées données par le gouvernement pour sauvegarder la clandestinité qui caractérise la pratique du commerce des armes. La conclusion qui s'en dégage est une attitude que l'auteur qualifie de « fétichisme du secret », invoquée pour des raisons disparates, confuses et contradictoires: sauvegarde de la sécurité, principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, engagements internationaux, protection des intérêts économiques de la Belgique, évocation du respect des droits de l'homme (pour les pays auxquels on refuse l'exportation des armes), etc... Dans une autre partie, l'auteur traite d'une série de cas particuliers récents qui servent d'illustration à l'absence d'une politique cohérente dans ce domaine précis.

L'ouvrage se termine sur un certain nombre de propositions de réformes qui vont de la reconversion de l'industrie d'armement – l'auteur cite ici des réalisations américaines intéressantes en cette matière – au contrôle parlementaire qu'il souhaite voir renforcé via une tactique de harcèlement de l'exécutif qui peut se révéler payante à long terme.

À travers la mise en évidence minutieuse des incohérences et des contradictions de la politique belge d'exportation d'armement, le livre de M. Vincineau constitue un plaidoyer pour la reconnaissance du droit des peuples et des individus contre les États. Ouvrage d'engagement militant – l'auteur a créé à l'Université Libre de Bruxelles un certificat interfacul-

taire en études de la paix –, mais ouvrage aussi qui nous laisse sur notre faim au niveau d'une analyse plus précise de la politique étrangère d'un petit pays comme la Belgique. Car ce qui est dit sur la question des ventes d'armes peut être étendu à d'autres domaines. On verrait alors apparaître l'image d'une Belgique qui ne cesse d'accumuler des retards sur le temps long de l'Histoire du fait de ses « fixations » tant sur le court terme du négoce que sur une pratique solidement enracinée du compromis qui ne paie plus en temps de crise.

Jean-Claude WILLAME

CEDAF
Bruxelles, Belgique

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

ANGELOPOULOS, Angelos. *Un plan mondial pour l'emploi: Pour un Keynésianisme à l'échelle internationale*. Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 247 p.

Derrière ce titre qui annonce tout un programme se cache, en fait, une proposition importante, qui s'inscrit dans la perspective de la nécessaire reconstruction de l'économie mondiale, et une analyse de cette dernière, conjoncturelle et qui ne semble pas résister à l'épreuve du temps.

D'abord la proposition du professeur Angelopoulos pour relancer une croissance soutenue de l'économie mondiale! Voulant appliquer à l'échelle internationale les principes keynésiens (c.f. le sous-titre de l'ouvrage), l'auteur suggère l'adoption d'un plan mondial pour l'emploi qui tient dans les modalités suivantes: « la première consiste en l'ajournement de l'amortissement des anciennes dettes envers les banques pour une période de cinq ans, au cours desquels les intérêts seront payés par les débiteurs, sans aucune perte pour les banques; et le remboursement du capital sera prolongé pour une période supplémentaire de quinze ans. La deuxième procédure consiste en l'octroi par les pays industrialisés aux pays